

FIG Working Week 2011 Marrakech, Morocco May 18-22, 2011 Palais des congrès



NOUVELLE PRESTATION DE L'INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE CAS DU CODE MAROCAIN DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE.

Mohamed TALBI ALAMI, Aziz HIALI, Khalid YOUSFI topocart2006@yahoo.fr

PLAN

I/ Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (ONIGT)

- ✓ Actes Professionnels de l'Ingénieur Géomètre Topographe (IGT)
- ✓ <u>Modes d'Exercice de la Profession d'IGT</u>
- √ Organisation de la Profession d'IGT

II/ Nouvelle prestation pour l'Ingénieur géomètre topographe (Code du Médicament et de la Pharmacie).

I/ ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES (1)

- <u>L'ONIGT est une instance dotée de la personnalité morale Créée</u> par la loi 30-93
- <u>L'ONIGT regroupe tous les Ingénieurs Géomètres</u> <u>Topographes des secteurs privé et public, sa</u> <u>PRESTATION est : (Art. 38)</u>
- 1. Assurer la sauvegarde des principes de moralités, de dignité et de probité ;
- 2. Défendre les intérêts matériels et moraux des IGT;
- 3. Veiller au respect du Réglement Intérieur et du Code des Devoirs Professionnels ;
- 4. Assurer la formation continue des IGT;
- 5. Instaurer la discipline ;
- 6. Gérer les biens de l'Ordre, ... etc

I/ ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES (2)

L'ONIGT a eu le privilège de recevoir <u>Une 1ère Lettre Royale adressée</u> <u>par Feu Sa Majesté Hassan II</u> le 09 Octobre 1998

L'ONIGT a eu également l'Honneur de recevoir une 2ème Lettre Royale adressée par Sa Majesté Mohammed VI Le 26 juin 2007

I/ ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES (3)

L'ONIGT est Membre de plusieurs Instances Nationales :

- 1. Centre National d'Etudes et de Recherches de l'Habitat ;
- 2. Conseil National de l'Habitat;
- 3. Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire ;
- 4. Comité National du Génie Parasismique ;
- Compressation Sectorielle pour les Equivalences de Diplômes au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- 6. Comité d'Orientation de la Formation des Ingénieurs Topographes par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II .

I/ ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES (4)

L'ONIGT membre de plusieurs instances internationales :

• Fédération Internationale des Géomètres



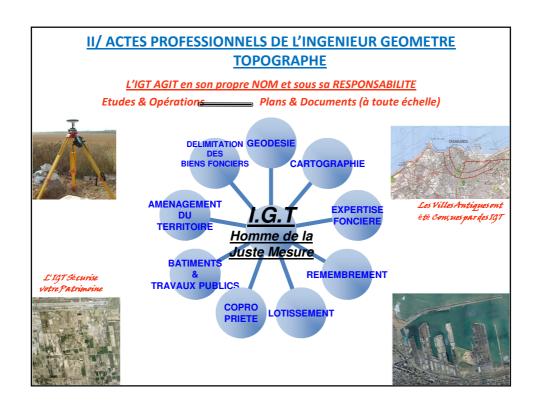
• Union Arabes des Géomètres



• Fédération des Géomètres Francophones



• Union méditerranéenne des géomètres



III/ MODE D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'IGT (1) **REPARTITION DES IGT PAR SECTEUR ET PAR REGION IGT IGT** Région **Total par** Exerçant dans le Exerçant à titre secteur public privé région **Centre** 81 218 299 207 323 **Nord-Ouest** 530 **Total par** 288 541 829 catégorie **PUBLIC** (35%) **PRIVE** (65%)

III/ MODE D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'IGT (2)

NUL NE PEUT EXERCER LA PROFESSION D'IGT S'IL NE REMPLIT LES CONDITIONS (Art. 3):

- Résider au Maroc ;
- Être de nationalité Marocaine ;
- · N'avoir subi aucune condamnation;
- Être titulaire du diplôme d'Ingénieur en Topographie de l'IAV Hassan II (ou reconnu équivalent);
- · Acquitter le montant des cotisations,
- Être en position régulière au regard des lois instituant les services civil ou militaire;
-

Mode d'Exercice (Art. 4)

- IGT du secteur Public ;
- · IGT du secteur Privé :
 - 1. À titre indépendant ;
 - 2. Associé d'une société d'IGT;
 - 3. Salarié d'un IGT indépendant ou d'une société d'IGT;

Notre CREDO: INDEPENDANT ET RESPONSABLE

IV/ ORGANISATION DE LA PROFESSION (1)

Attributions du Conseil National et de son Président (Art. 49)

- 1. Assumer les préstations dévolues à l'Ordre ;
- 2. Représenter l'Ordre auprès de l'Administration et des tiers ;
- 3. Donner son avis sur les projets de lois et règlements concernant la profession ;
- 4. Établir le règlement intérieur et le code des devoirs professionnels ;
- 5. Décider de l'inscription au tableau de l'Ordre ;
- 6. Certifier le tableau de l'Ordre et assumer sa diffusion ;
- 7. Suspendre ou radier du tableau de l'Ordre ;
- 8. Fixer les montants des cotisations, leurs modalités et la part des Conseils Régionaux ;
- 9. Appel relatif aux décisions des Conseils Régionaux prises en matière de discipline ;
- 10. Gérer les oeuvres de prévoyance et de retraite ;
- 11. Coordonner l'action des Conseils Régionaux ;
- 12. Viser les contrats des sociétés et les contrats de travail .
- 13. Etc.....

IV/ ORGANISATION DE LA PROFESSION (2)

Attributions du Conseil Régional et de son Président :

Dans les limites de son ressort territorial, le CR exerce ce qui suit (Art. 68) :

- Veiller au maintien de la discipline intérieure de l'Ordre, à l'exécution des lois et règlements, au respect de l'honneur et de la probité ;
- Connaître des affaires concernant les IGT manquant à leurs devoirs et obligations ;
- Veiller à l'application des décisions du Conseil National;
- Examiner les problèmes qui se rapportent à la profession ;
- Assurer, dans son ressort, la défense des intérêts moraux et matériels de l'Ordre ainsi que la gestion de ses biens ;
- Percevoir les cotisations des membres ;
- Recueillir les fonds nécessaires aux œuvres de coopération, de mutualité, d'assistance et de retraite
- Instruire les demandes d'inscription au tableau de l'Ordre.

V/ NOUVELLE PRESTATION DE L'IGT (CODE DU MEDICAMENT). (1)

L'article 57 du Code du Médicament loi 17-04 prévoit dans ses alinéas 1 et 6 :

- > La distance minimale séparant l'extrémité de façade de l'officine en projet de celle de chacune des officines avoisinantes est de <u>300 mètres « ligne</u> directe ».
- > Parmi les pièces du dossier de la demande de l'autorisation, une attestation, délivrée par un ingénieur géomètre topographe inscrit au tableau de l'Ordre assermenté, accompagné du plan cadastral ou du plan de situation réalisé par ce dernier

المادة 57

يتوقف إحداث صيدلية على الحصول على إذن تسلمه السلطة الإدارية المقتصة بالإقليم أو العمالة التي يعتزم إقامة الصيدلية في دائرة تفوذها وذلك بتاء على محضر معايتة المطابقة الذي تحرره اللجنة المتصوص عليها في المادة 58 يعده.

ويخضع إحداث الصيدلية للقواعد التالية :

. تحدد في 300 متر مقاسة بخط مستقيم المسافة الدتيا التي يجب أن تفصل بين أقرب تهاية واجهة الصيداية المزمع إنشاؤها وأقرب تهاية واجهة كل صيداية من الصيدليات المجاورة.

وتحدد بتص تتظيمي كيفيات قياس المسافة الدنيا.

. يجب أن يكون للمدخل الرئيسي للصيدلية متقد مباشر إلى الطريق العام ماعدا إذا كاتت الصيدلية توجد بمركز تجاري :

. يجب أن يكون المحل الذي ستحدث فيه الصيدلية مطابقا للمعايير التقتية المتعلقة بإقامة الصيدلية والصحة والمساحة المحددة من طرف الإدارة بعد استطلاع رأي المجلس الوطني لهيئة الصيادلة.

بالرغم من جميع الأحكام التشريعية والتنظيمية المخالفة، يمكن أن نقام الصيدليات في مناطق سكتية.

يودع طلب الإذن بإحداث الصيدلية لدى السلطة المحلية المختصة مقابل وصل بيدي تاريخ وساعة الإيداع ويرفق الطلب وجويا بالوثائق التالية تحت طائلة عدم قبول تسلمه:

. - الإنن بعزاولة الصيدلة الشار إليه في المادة 93 أو عند الاقتضاء المادة 94 أدناه :

- شهادة القيد بجدول هيئة الصيادلة :

ـ شهادة مرفقة بتصميم السح العقاري أو عند عدم وجوده تصميم الموقع مسلمة من قبل مهندس مساح طبوغرافي محلف تثبت احترام السافة النتيا البالغة 300 متر المنكورة :

V/ NOUVELLE PRESTATION DE L'IGT (CODE DU MEDICAMENT). (2)

EN D'AUTRES TERMES :

1/ Le Mesurage doit être effectué par un Ingénieur Géomètre Topographe :

- inscrit à titre privé au tableau de l'Ordre ;
- en situation régulière vis-à-vis des instances de l'Ordre ;
- et assermenté.

2/ La Distance, <u>chiffrée en centimètre et arrondie au mètre</u>, doit être horizontale réelle, suivant une ligne droite directe de 300 mètres, quelle que soit la pente du terrain.

3/ La Distance est mesurée à partir de l'extrémité de la façade la plus proche constituée par l'intersection du PAREMENT INTERIEUR de la partie exploitable de l'officine en projet et le PAREMENT EXTERIEUR de la façade principale de chacune des pharmacies avoisinantes

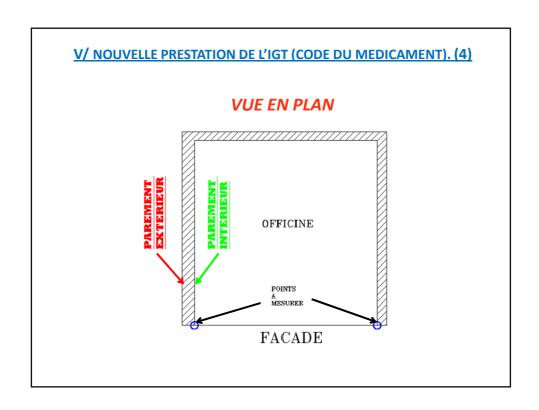
V/ NOUVELLE PRESTATION DE L'IGT (CODE DU MEDICAMENT). (3)

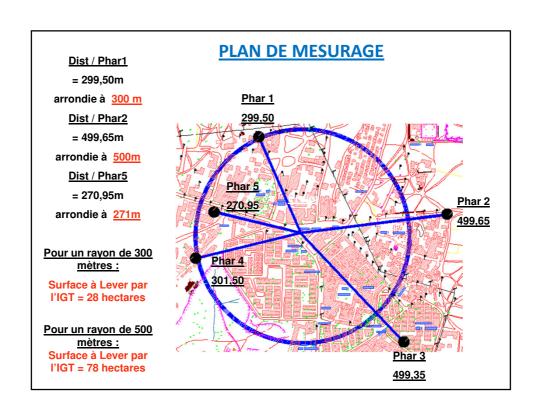
Parement extérieur de la façade principale de l'Officine de pharmacie avoisinante





Parement intérieur de la partie exploitable de l'Officine en projet





V/ NOUVELLE PRESTATION DE L'IGT (CODE DU MEDICAMENT). (5)

Documents à fournir par l'IGT

- 1/ Attestation de situation régulière de l'IGT vis-à-vis du Conseil Régional dont il relève ;
- 2/ Attestation certifiant que le chaînage est réalisé en centimètre et chiffré en mètre ;
- 3/ Dossier Technique Topographique comportant :
 - > Les éléments de consultation du Cadastre ;
 - Le croquis de levé ;
 - > Tous les éléments de levé ;
 - > Tous les éléments de calculs ;
 - > Le plan de mesurage indiquant les pharmacies avoisinantes et celles projet (liste à communiquer par le Gouverneur) .



FIG Working Week 2011 Marrakech, Morocco May 18-22, 2011 Palais des congrès

Mohamed TALBI ALAMI, Aziz HIALI, Khalid YOUSFI topocart2006@yahoo.fr